



Achat immobilier suite à divorce

Par **mamine42**, le **18/10/2013 à 16:20**

Suite à mon divorce, je rachète la part de mon mari sur notre maison commune. Mon "ami" souhaite, plus tard (lorsqu'il sera divorcé) venir me racheter pour partie cette maison afin que nous soyons co-proprétaires. Est ce possible? et selon quelles modalités ? Merci de votre réponse

Par **youris**, le **18/10/2013 à 16:37**

bjr,
si vous achetez la part de votre mari, vous serez alors la seule propriétaire.
vous pouvez vendre une partie du bien à votre ami comme une vente normale avec des frais de notaires et des frais de mutation immobilière en principe à la charge de l'acquéreur.
mais prévoyez le cas d'une éventuelle séparation de concubinage toujours délicate en présence d'un bien en indivision.
cdt